

# **Rapport d'activité 2011 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen**

L'année 2011 a été marquée par le retour à l'équilibre de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen après les difficultés rencontrées en 2010 consécutivement au vol à main armée.

## **Faits marquants de l'exercice 2011**

- Le niveau d'activité s'est fortement relevé durant l'année 2011, dans la lignée de la reprise observée à la fin de l'année 2010.

Deux paramètres expliquent cette reprise :

- une fréquentation en augmentation, consécutivement au contexte économique
  - une forte hausse du cours de l'or qui a amené le commissaire priseur à relever son barème d'expertise, le CMR a quant à lui relevé dans une moindre mesure son barème de prêt afin de protéger les clients d'un renversement de tendance.
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a mené une inspection sur place durant les mois de janvier et février. Un rapport a été remis le 4 juillet 2011. L'accent a été mis sur la formalisation et l'amélioration de l'organisation des procédures de travail et de contrôle interne. En réponse, le CMR a pris acte des remarques et recommandations faites. Il a produit un échéancier valant planning prévisionnel des réalisations pour corriger les points soulevés par l'ACP. Le planning prévisionnel a été respecté. Ainsi, un certain nombre d'améliorations ont déjà été réalisées en 2011, principalement la refonte complète des procédures de travail.
  - Les travaux de réhabilitation du bâtiment suite aux dégradations dues au projet immobilier « Le Cadran » ont été engagés. Des améliorations notoires ont été prises en charge par la société Kaufman&Broad afin d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment.

## **Les perspectives en 2012**

Conformément aux recommandations de l'ACP, le système de contrôle interne sera également revu afin de le mettre en place de façon complète et cohérente dès le 2<sup>e</sup> trimestre 2012. Un plan de continuité d'activité sera également mis en place.

# 1. Chiffres clés de l'activité 2011

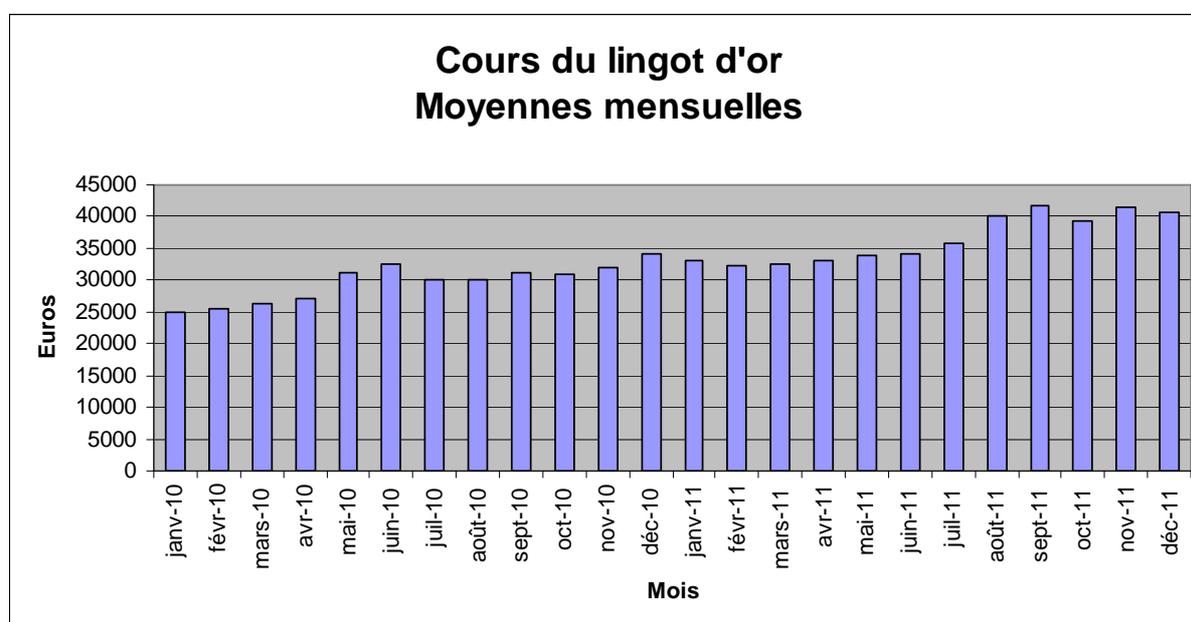
## 1.1 Contexte général

### Evolution du taux d'usure

2011 : Taux d'usure applicables au cours du trimestre/Taux Annuel Effectif Global du CMR

	1er trimestre	2eme trimestre	3eme trimestre	4eme trimestre
<b>Usure</b>				
Prêts <= 1.524 €	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	7,77%	8,03%	10,46%	11,65%
Prêts > 6000 €	7,77%	8,03%	9,34%	10,10%
<b>TAEG CCMR</b>				
Prêts <= 1.524 €	15,77%	15,77%	15,77%	15,77%
Prêts > 1524 € et <= 3000€	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Prêts > 6000 €	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%

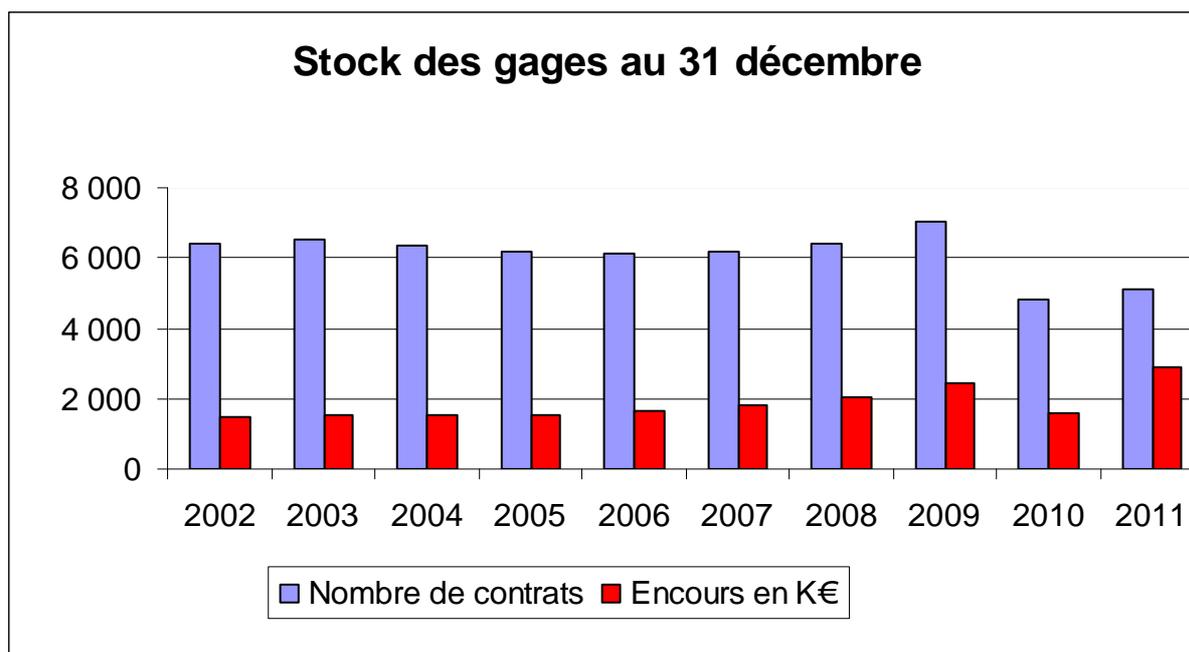
### Evolution du cours de l'or



## 1.2 Activité commerciale

L'encours des gages détenus par l'établissement s'élevait à la clôture de l'exercice 2011 à 5.085 contrats (4.822 contrats en 2010) pour une valeur totale de prêt de 2,87 M€ (1.56 M€ en 2010). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, l'encours a continué de progresser de près de 400.000 €.

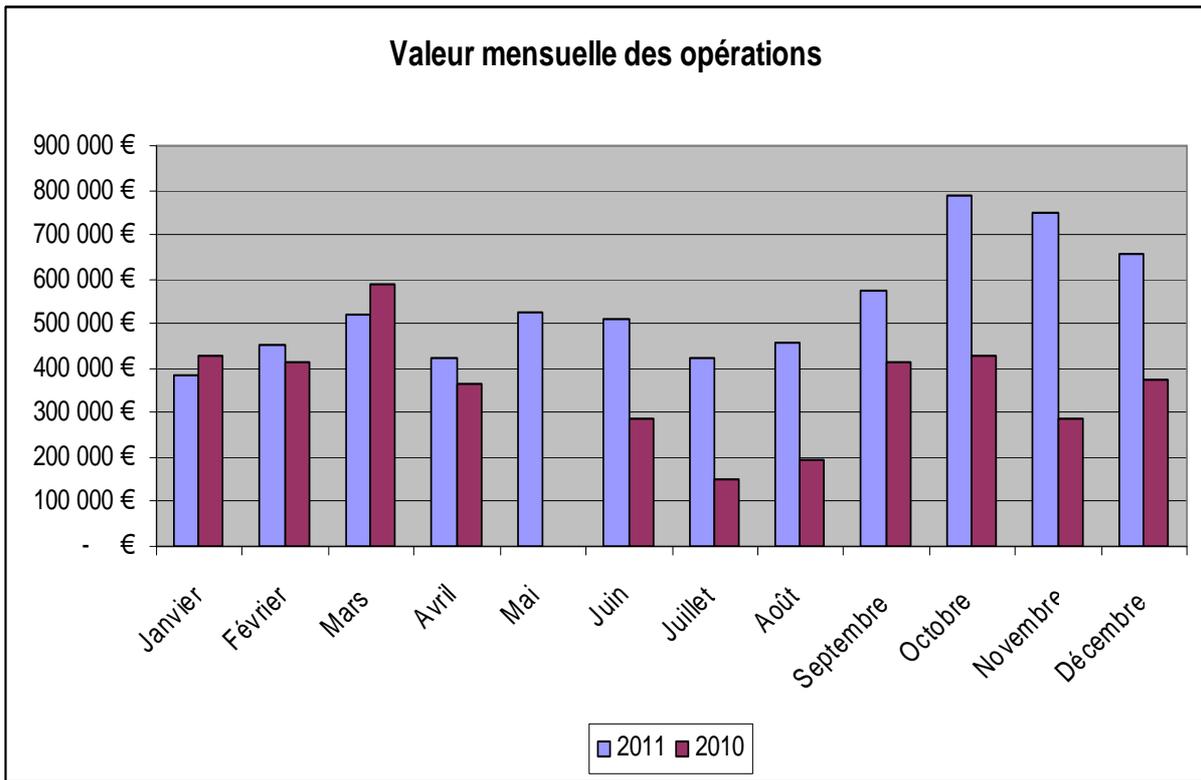
La valeur moyenne d'un contrat s'établit à 566 € au 31 décembre 2011. Ce montant est nettement supérieur à celui mesuré fin 2010 (325 €) Ceci traduit d'une part la volonté de proposer aux clients le regroupement de leurs contrats pour bénéficier de taux plus avantageux et l'augmentation du barème de l'or.



Les agents du service des gages ont procédé en 2011 à 13.761 opérations (11.753 en 2010) soit une moyenne mensuelle de 1.147 opérations (979 en 2010).

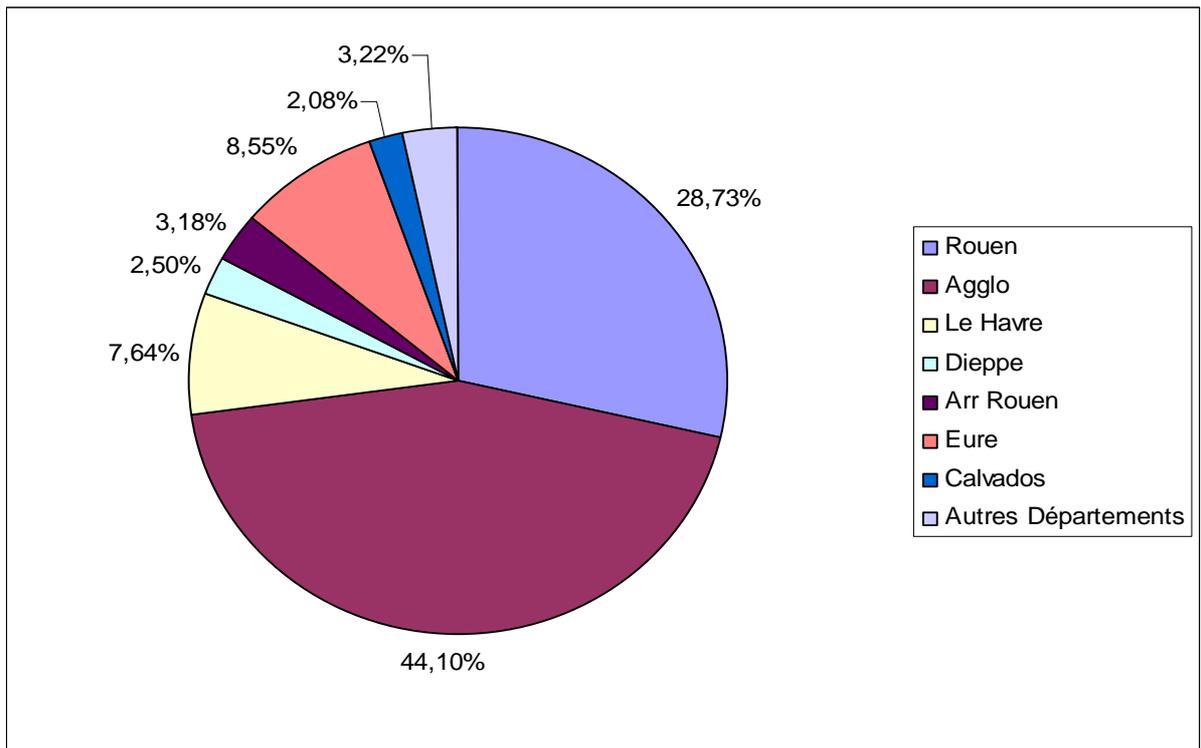
Le montant de prêt total correspondant à ces opérations s'élève à 6,460 M€ (3,9 M€ en 2010).

La Caisse de Crédit Municipal de Rouen a accueilli dans ses locaux, en moyenne, 760 clients par mois. Il convient d'ajouter les nombreux contacts téléphoniques et la gestion des dossiers par correspondance pour appréhender de façon globale l'activité. La fréquentation dépasse le niveau observé avant le vol à main armée survenu le 20 avril 2010.



N.B : 2010 : fermeture du 20 avril au 8 juin et du 4 juillet au 16 août  
 2011 : fermeture dernière semaine de décembre

La Caisse de Crédit Municipal de Rouen poursuit en outre l'étude initiée en 2006 sur le code postal du lieu de résidence des déposants, dans le but de mieux appréhender son aire géographique d'attraction.



La ventilation géographique des clients de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen reste comparable d'année en année.

86% de la clientèle de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est Seinomarine et près des 3/4 des clients résident dans une commune de la CREA. Cette situation conforte la vocation de banque sociale de proximité du Crédit Municipal de Rouen.

14% des clients résident dans un autre département, très souvent limitrophe de la Seine Maritime : départements des régions Basse-Normandie et Picardie. Plus de 8% des clients résident l'Eure.

La proportion de client du Havre a sensiblement baissé (-15 %) par rapport à 2009 (avant braquage).

La représentation des autres zones hors Rouen et Agglo a progressé, signe que les difficultés économiques et la hausse du barème de l'or étendent la zone d'intervention du CMR.

### 1.3 Contentieux

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- Le contentieux consécutif au vol à main armée

Les référés déposés par les plaignants ont été intégralement rejetés, confirmant la position défendue par le CMR. Deux appels avaient été formés. Le jugement de 1<sup>e</sup> instance a été confirmé.

Deux recours ont été formés devant le Tribunal de Grande Instance de Rouen, trois devant le Tribunal d'Instance de Rouen et un devant une juridiction de proximité.

- Un contentieux s'est ouvert avec un client accusant le CMR d'avoir remis ses gages à son ex-épouse par le biais d'une procuration qu'il qualifie de faux document.
- Deux titres de recette exécutoires ont été émis à l'encontre de deux anciens commissaires-priseurs afin de recouvrer des créances consécutives à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus.

Le premier refuse de payer la créance et conteste le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen.

Etant donné le caractère contentieux de ces créances, les deux titres de recette ont fait l'objet de provisions.

## 2. Résultats financiers de l'exercice 2011

### 2.1 Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice 2011 s'élèvent à 551 252,69 €.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 533 144,31 €.

Il apparaît donc un excédent de 18 108,38 € sur la section.

#### 2.1.1 Dépenses d'exploitation

Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

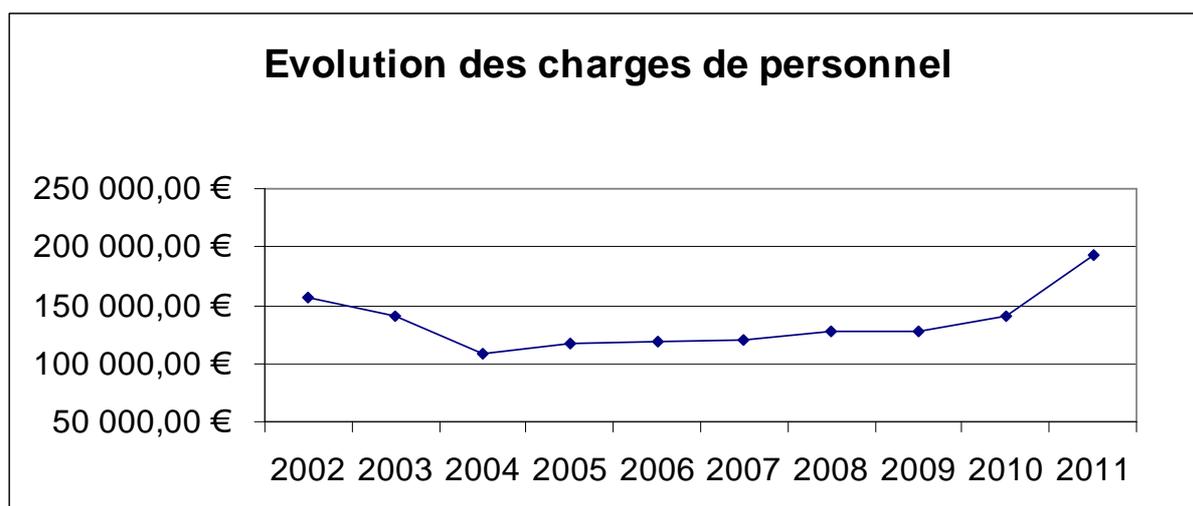
##### Les frais de personnel et assimilé

La rémunération du personnel et les charges sociales s'élèvent à 197.253,34 € (140.080,88 € en 2010). Cette augmentation s'explique par :

- la prolongation sur une année complète du contrat du contrôleur interne (4 mois en 2010)
- la refacturation prévue par la Ville de Rouen des frais liés au Directeur présent à 40% au CMR.

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

2010	2011
58,47%	50,68%



### Dotation aux amortissements

Les amortissements courants s'élèvent à 32.919,29 €(33.730,62 € en 2010).

Une mise au rebus a été effectuée pour des investissements remplacés suite au dégât des eaux consécutifs au projet immobilier « Le Cadran ». Des amortissements exceptionnels ont donc été comptabilisés pour un total 40.101 € (valeur des actifs nets concernés au 31/12/2011) en charge exceptionnelle.

Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2010	2011
14,08%	8,46%

### Provisions pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACP et à l'article CRC 2002-03, des provisions pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. **Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation.** Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un indicateur avancé de possible difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont provisionnés.

Tout client ayant un contrat douteux implique que tous ses contrats sont potentiellement à risque. Le CMR provisionne donc les intérêts à percevoir (c'est l'application du principe de contagion).

Par ailleurs, une provision sur le capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente observé lors des ventes réalisées dans l'année.

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2011 fait apparaître la nécessité d'une provision de :

- 16.668,23 € pour les intérêts des contrats douteux
  - 5.684,24 € au titre de la contagion
  - 7.895,90 € pour le capital douteux
- Soit une provision totale de 30.248,37 €.

Cette provision est l'application du principe de précaution. Elle est le montant maximum que le CMR aurait à constater si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si **tous** les lots faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes, ce qui est fortement improbable.

En 2011, un déficit de 5,08 € a été constaté pour la première fois depuis la collaboration avec Maître BISMAR (notamment suite la décision de reporter les ventes de 2010 suite au braquage).

Cette provision étant mise en place pour la première fois en 2011, elle impacte intégralement les comptes. Dans les années à venir, le compte de résultat ne sera impacté que de l'évolution des clients douteux par rapport à l'année passé.

### Provision de créances contentieuses

Etant donné le caractère contentieux des créances mises en recouvrement à l'encontre des deux anciens commissaires-priseurs, elle ont fait l'objet de provisions pour un total de 49K€.

### Charges exceptionnelles

Deux créances litigieuses ont été soldées du compte d'encours douteux et litigieux :

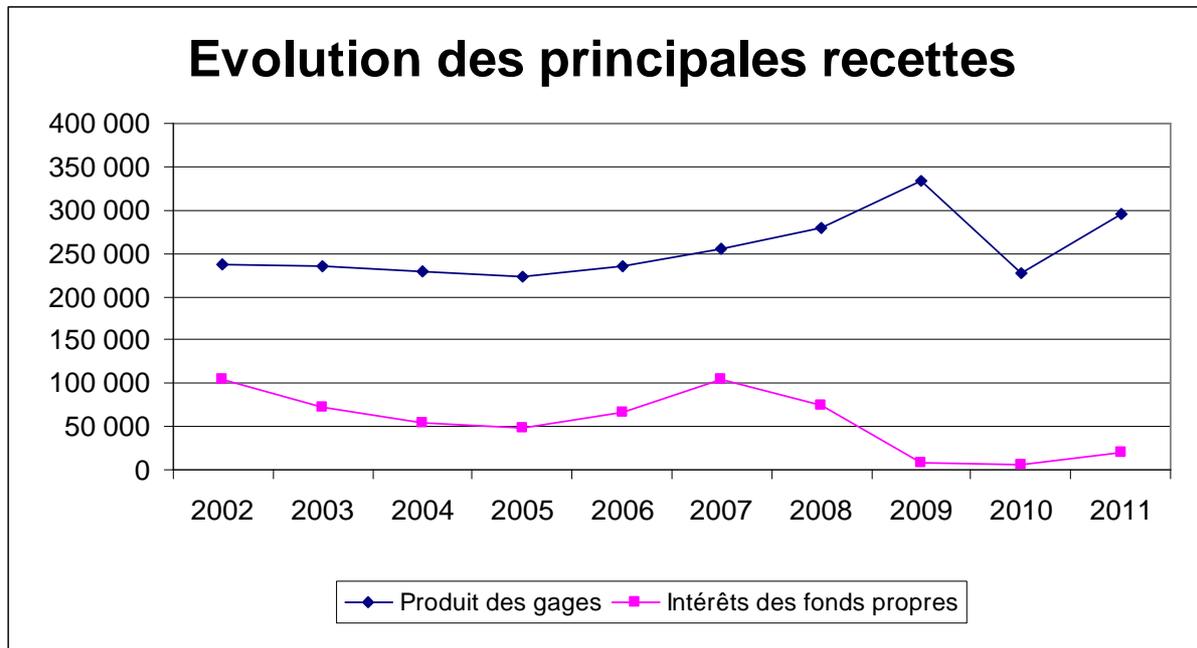
- la première concerne l'affaire du faux Renoir dans laquelle le CMR a bénéficié d'un jugement en appel en sa faveur en 2006. Un pourvoi en cassation avait été formé puis retiré en 2006. Le délai de prescription de 5 ans étant passé et le CMR ayant recouvré sa créance, la créance litigieuse et sa provision peuvent être soldées. Une perte comptable est donc constatée à hauteur de 15 K€. La reprise de la provision représente un produit de 26 K€ soit un solde global positif de 11 K€ pour ce dossier.
- la deuxième concernant le gage de Mme DUBIE intégralement vendu par Maître D'ANJOU. La créance douteuse doit donc être soldée, représentant une charge de 19K€ ; la reprise de la provision représente un produit d'un montant identique.

### L'impôt sur les sociétés

Compte tenu du déficit constaté sur l'exercice 2010, la Caisse de Crédit Municipal de Rouen ne sera pas redevable de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2011 au titre du mécanisme de report des déficits malgré le bénéfice constaté.

### 2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.



#### Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2011 une recette de 295.220,58 € (266.629 € en 2010) soit une augmentation de près de 11%.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 21.816,82 € (pas de vente organisée en 2010).

Les produits accessoires représentent un montant de 10.697 € en 2011 contre 2.637 € en 2010.

#### Les intérêts des fonds placés

Conformément à la décision du COS du 1<sup>er</sup> décembre 2010, l'allocation des excédents de fonds propres a été revue dès le début 2011. Ils étaient jusqu'alors déposés sur un compte à vue rémunéré sur la base de l'index monétaire T4M – 0,12%. Cet index, comme de nombreux autres, a affiché en 2010 des valeurs historiquement faibles. Les excédents de fonds propres ont donc été placés sur plusieurs comptes à terme souscrits auprès du Crédit Municipal de Bordeaux dont le rendement est nettement supérieur.

Ce changement de stratégie permet ainsi de dégager des produits à hauteur de 20.592 € en 2011 contre 5.957 € en 2010.

### Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Le contexte économique moins favorable a minoré les recettes générées par ce partenariat : près de 1.988 € en 2011 contre 2.222 € en 2010.

Le versement par Kaufman&Broad du solde de l'indemnisation suite aux retards et dégradations liés aux travaux représente un produit de 12.500 €.

La comptabilisation des titres de recette émis à l'encontre des deux commissaires-priseurs génère une recette de 49.291 €.

### Reprises de provisions

- La reprise de la provision dans l'affaire du faux Renoir représente un produit de 26 K€
- La provision pour le gage de Mme DUBIE représente un produit de 19 K€

### Les produits exceptionnels

Les actifs Swiss Life détenus par le CMR ont été cédés à hauteur de 115.000 € pour une valeur comptable de 30.489,80 € générant ainsi une plus-value de 84.510,20 €.

## 2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratios prudentiels bancaires

Ratio de solvabilité (valeur minimale autorisée : 8 %)

2010	2011
146,87%	126,09%

- Coefficient de liquidité

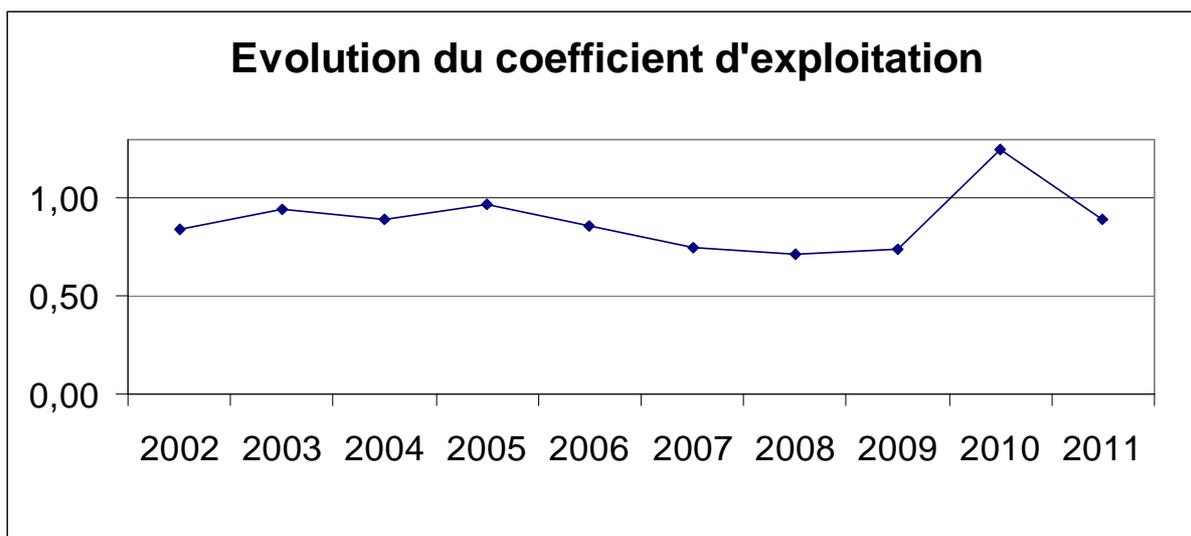
En 2011, le Crédit Municipal de Rouen n'a pas eu recours à l'emprunt pour refinancer les prêts sur gages octroyés.

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficience rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2011 à 89 % contre 125 % en 2010.

La diminution de la valeur du coefficient d'exploitation traduit la reprise de l'activité sur l'année 2011. La remontée du niveau d'encours a permis un rééquilibrage du compte de résultat.

Les efforts de rééquilibrage entrepris en 2011 seront poursuivis en 2012 afin de maintenir le coefficient d'exploitation en dessous de 100 %.



- PNB par agent (en milliers d'euros)

2010	2011
68,45	86,50

- Dettes envers les fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la ventilation des dettes fournisseurs par échéance au 31/12/2011 est la suivante :

En milliers d'euros

	Échéance < 31/01/N+1	Échéance < 28/02/N+1	Échéance < 31/03/N+1
Solde au 31/12/2011 : 7	7	0	0
Solde au 31/12/2010 : 5	5	0	0

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est d'environ 28 jours (21 jours en 2010).

## 2.2 Section de dotation

La section de dotation présente au terme de l'exercice 2011 un excédent de 58.067,84€. Ceci s'explique principalement par le fait que les travaux de sécurité prévu sur 2011 ont été mis en suspens dans l'attente de leur validation par l'expert assurance. Celle-ci est intervenue en décembre 2011. Ces travaux devraient être finalisés en avril 2012.

Par ailleurs, la dotation aux achats de logiciels, destinée à l'acquisition d'un logiciel pour le microcrédit, n'a pas été utilisée du fait de la suspension de la procédure d'agrément suite au contrôle ACP.

Par ailleurs, plusieurs investissements ont été réalisés en 2011 :

- l'acquisition de 3 places de parking dans le cadre du protocole de cession avec Kaufman&Broad. Deux de ces places ont été mises en location et génèrent des recettes supplémentaires.
- L'acquisition d'une passerelle informatique à l'occasion du changement du système de reporting bancaire décidé par l'ACP.
- L'habillage des fenêtres du rez-de-chaussée afin de ne plus rendre visible l'espace guichet de la rue (conformément aux demandes de l'ACP).

Laurent DAUPLEY  
Directeur de la Caisse de  
Crédit Municipal de Rouen

## Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé des membres suivants :

- Madame Valérie FOURNEYRON, Présidente
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente

Par ordre alphabétique :

- Madame Sarah BALLUET
- Monsieur Pierre BUISSON
- Madame Marie CASTETS
- Madame Florence CORDONNIER-ROSEE
- Madame Caroline DUTARTE
- Madame Martine GALAS
- Monsieur Pascal LANGLOIS
- Monsieur Pierre LECOMTE
- Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
- Monsieur Christian PLATTIER
- Monsieur Nicolas ZUILI